



LA UNE

Université, recherche : vive la crise ?

Par Jade Lindgaard

«La recherche pour nous, c'est l'arme anti-crise» : solide comme un roc, Valérie Pécresse s'apprête à traverser sans encombre les tourments de la crise économique. La preuve : «On augmente le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche de 6,5%, une année où tous les ministères voient leur budget diminuer en valeur et en volume», affirme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (le 27 octobre, sur RTL).

Problème : depuis l'annonce du budget du ministère, fin septembre, syndicats et élus ont beau faire et refaire les calculs, ils n'obtiennent pas de résultats aussi radieux. Pour SNCS-FSU, syndicat majoritaire chez les chercheurs, les moyens du ministère connaissent même une forte baisse d'un demi-milliard d'euros. C'est que de changements de périmètre budgétaire en création de postes décomptés d'autres crédits, le budget du ministère se cache derrière un épais brouillard.

D'où sortent les 6,5% de hausse affichée par la ministre ? Ce sont les 1,8 milliard d'euros annoncés de dépenses supplémentaires par an de 2009 à 2011, se répartissant entre crédits pour l'enseignement supérieur (1 milliard) et pour la recherche (800 millions). Premier bémol, ces montants correspondent en réalité aux dépenses que l'Etat autorise le ministère à projeter (les «autorisations d'engagement»), et non aux crédits d'ores et déjà dégagés pour l'année à venir.

Ces crédits de paiement augmentent de 964 millions d'euros en 2009. Mais ce chiffre regroupe des contributions de nature très différente. Ainsi, 206 millions d'euros correspondent à des économies réalisées (sur les aides aux entreprises, sur les crédits de paiement liés à l'immobilier) et non à un surplus d'argent à dépenser. Restent, concrètement, 758 millions d'euros de moyens supplémentaires pour l'enseignement supérieur et la recherche, soit une hausse de seulement 3,2% par rapport à l'année précédente.

Mais pour Henri Audier, membre du bureau national de SNCS-FSU et de Sauvons la recherche, il faut encore soustraire d'autres étages à l'édifice : pas moins de 350 millions d'euros de cotisations supplémentaires pour les pensions de retraite, qui passeront par les caisses des établissements sans qu'ils puissent les dépenser. Une fois déduit ce poste, les crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche ne progressent plus en 2009 que de 1,5%, soit moitié moins que l'inflation qui s'établit à 3% en moyenne en 2008. Du coup, l'intersyndicale (SNCS-FSU, Snesup, Sntrs-CGT, Unef...), qui appelle à manifester lundi pour la défense du service public, évalue la perte de moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche à 0,47 milliard d'euros.

Un «budget mirage»

«C'est un budget mirage : il donne l'impression d'une augmentation mais dans les labos du CNRS il y aura moins d'argent», commente Jean-Yves Le Déaut, député socialiste et rapporteur pour son groupe du budget de la recherche. Dans sa ligne de mire, le crédit impôt-recherche, mécanisme d'allègement fiscal pour les entreprises qui investissent dans la recherche-développement, qui pèse lourd dans le budget global : pas moins de 620 millions d'euros... «Près de la moitié des crédits sont des dépenses fiscales sur lesquelles nous ne disposons d'aucune évaluation», s'inquiète l'élu.

En avril dernier, France Biotech, le lobby des entreprises de biotechnologies, a publié un rapport critique sur le crédit impôt recherche dont le mode d'attribution venait d'être modifié, concluant que les jeunes PME les plus innovantes «qui ont le plus besoin des aides de l'Etat risquent d'être souvent pénalisées». Même Daniel Garrigue, rapporteur pour l'UMP du budget du ministère Pécresse ? sans aller jusqu'à parler d'une baisse de moyens ?, concède : «Ce n'est pas une progression aussi forte que celle qui est affichée.»

En commission des finances, Jean-Pierre Lasbordes, député de la majorité et rapporteur des grands organismes de recherche, a lui revu à la baisse l'augmentation des crédits des laboratoires «seulement en hausse de 1,27%» hors crédits de l'agence nationale de la recherche (ANR), soit moins que l'inflation. Calcul aussitôt démenti par la ministre.

Pour le ministère, ce qui compte, «c'est la stratégie d'investissement de l'Etat». Les dépenses fiscales (crédit impôt-recherche et dégrèvements pour les entreprises) «font de la France un environnement attractif». Devant les députés de la commission des affaires économiques, Valérie Pécresse a défendu le crédit impôt recherche, «meilleur outil contre les délocalisations de la recherche privée. Les centres de recherche comme ceux d'IBM ou de Microsoft se sont réinstallés en France».

Aux critiques sur le budget, l'entourage de Valérie Pécresse oppose le plan Carrières, dévoilé fin octobre, destiné à revaloriser les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche : création d'un contrat de travail pour les doctorants, augmentation de la rémunération des jeunes maîtres de conférences..., 252 millions d'euros sur trois ans, qui s'ajoutent aux 759 millions d'euros de revalorisation des salaires. Mais pour Jacques Fossey du Sncs, rapportés aux 9 milliards d'euros de la masse salariale totale du secteur, ces montants ne représenteront chaque année pas grand-chose de plus pour les personnels.

«Un budget mauvais n'est pas en soi une catastrophe», considère Serge Audier, du Sncs et de Sauvons la recherche, le problème c'est l'accumulation. Il faut raisonner tendanciellement.» Selon



ses calculs, la part de la recherche dans le PIB hexagonal ne cesse de diminuer depuis 1993. Il a publié un rapport sur la recherche en France, en forme de bilan critique.

La dépense intérieure de recherche et développement rapportée au PIB (rapport Audier)

En 2007, la recherche représentait 2,08% du PIB en France. Pendant sa campagne, Nicolas Sarkozy avait promis d'atteindre les 3%.

En troisième position mondiale pour son effort de recherche au sortir du gaullisme, la France ne cesse depuis de perdre des places : 5e en 1985, elle était 7e en 1995 pour occuper la 14e place mondiale aujourd'hui. Et c'est encore pire si l'on ne prend en compte que les dépenses consacrées à la recherche académique (universités et Cnrs) rapportées au PIB : la France n'arrive qu'en 18e position, derrière la Turquie.

“1+1=1”

Surprise... ou pas. Il y a un domaine pour lequel Valérie Pécresse reconnaît une évolution négative : celui de l'emploi. En 2009, 900 postes ne sont pas renouvelés, pour moitié des emplois statutaires (à part égale entre universités et organismes de recherche), et pour moitié des allocataires de recherche et des post-docs (qui poursuivent leurs études après la thèse). C'est «moins de 0,6% des effectifs» se réjouit le ministère, et pour les emplois statutaires, c'est un départ à la retraite sur douze qui n'est pas remplacé, loin de la règle d'airain du non-remplacement d'un fonctionnaire sur

deux quittant la vie active. «*Mais ce sont des suppressions nettes d'emplois sur trois ans !*» proteste Jean Kister de Sntrs-CGT.

Jusque-là prudente, Valérie Pécresse a peut-être commis un impair de communication en affirmant la semaine dernière sur RTL que «*nous n'avons pas besoin de davantage de chercheurs*». De là à laisser penser qu'il y a trop de chercheurs en France... C'est ce qu'entendent les membres de Sauvons la recherche qui dénoncent une autre chausse-trappe des réformes Pécresse : la création de chaires communes aux universités et aux organismes de recherche, l'une des mesures phares du plan Carrières. Chaque lauréat bénéficiera d'une prime et d'une dotation de recherche. Surtout, il sera déchargé au deux tiers de sa charge d'enseignement pour se consacrer à ses recherches. «*Mais les 130 chaires ainsi créées sont prises sur des postes de maître de conférences, elles ne s'ajoutent pas aux emplois existant, elles s'y substituent*», pointe Isabelle This, vice-présidente de Sauvons la recherche.

Et du côté des organismes de recherche (Cnrs, Inserm, Inra...), ce sont autant de postes en moins ouverts au concours. «*Ils inventent la règle du 1+1=1 !*» ironise Jean-Yves Le Déhaut : «*On se retrouve avec des postes de maîtres de conférences financés par le Cnrs*». Le conseil scientifique du Cnrs a pris position contre ces chaires.

Lundi après-midi, oral de calcul pour tous avec la discussion à l'Assemblée nationale de la partie enseignement supérieur et recherche du projet de loi de finances 2009.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007. Capital social : 1 958 930 €. Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : en cours.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitran ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 958 930 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.